

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/129

**Objet : Plan de financement pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment en  
« Pôle de santé » sur la Commune de Vielmur sur Agout  
(Annule et remplace la délibération n°2014/118 du 14/10/2014)**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout.

Monsieur le Président propose de présenter un nouveau plan de financement sur proposition du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le cadre de son programme d'aide à la rénovation énergétique et l'accessibilité handicapé.

Ce nouveau plan porte la participation du Conseil Régional Midi-Pyrénées à 11,4 % (soit 50.000 € HT) à la place des 3,4 % présentés précédemment.

Monsieur le Président détaille le nouveau plan de financement du projet :

Etat (25 %)	109.514,25 € (DETR)
Ministère de l'Intérieur (9,1 %)	40.000,00 €
Région (11,4 %)	50.000,00 €
Département (15 %)	65.708,55 €
CCLPA (39,5 %)	172.834,20 €

**438.057,00 € H.T.**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an qu'il est dit ci-dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.

